

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

Incendie de Lubrizol à Rouen : moins de polluants dans la nappe phréatique, mais des « éternels » en nombre

Les dernières analyses de la nappe phréatique située sous Lubrizol montrent une diminution des métaux lourds et des hydrocarbures, mais la présence en nombre de « polluants éternels », dus notamment aux produits utilisés par les pompiers.



Les mousses utilisées par les sapeurs-pompiers contiennent des substances très persistantes dans l'environnement qui peuvent devenir potentiellement nocives pour la santé humaine - Stéphanie Péron/PN

Par Sylvain Auffret

Publié: 17 Janvier 2025 à 19h01

La préfecture a communiqué vendredi 17 janvier les résultats de la dernière campagne d'analyse des eaux souterraines du site Lubrizol, comme le lui avait demandé en novembre le président de l'Union des victimes de Lubrizol.

Par rapport à une [précédente campagne](#), le niveau de HAP, une famille d'hydrocarbures, et de métaux lourds ont baissé. « *Force est de constater le recul de la contamination des eaux souterraines, ce qui est une bonne nouvelle* », débute Christophe Holleville, président de l'Union des victimes de Lubrizol, qui poursuit néanmoins : « *ce suivi nous apprend une chose, c'est que la pollution au HAP, métaux lourds, CAV BTex... relevée très nettement sur les campagnes précédentes, n'avait rien à voir avec une pollution « historique » due au soi-disant incendie de ONDULINE en 1993. Si ça avait été le cas, les niveaux seraient restés les mêmes. Cet argument de Lubrizol pour se dédouaner du mal n'était qu'un simple alibi à la limite du ridicule. Nous n'avons cessé de le répéter* ».

Des PFAS en nombre

« *Merci à la préfecture et à la DREAL de leur avoir imposé une vraie dépollution des sols sur le site qui commence, au bout de 5 ans, à porter ses fruits. Il était temps !* » L'association se désole toutefois de la présence de 20 [PFAS, dits « polluants éternels »](#) et dont la toxicité de certains a déjà été pointée du doigt, retrouvés dans les analyses. Lors de la précédente campagne, seuls deux de ces produits avaient été recherchés, les PFOA et les PFOS, et trouvés. Leur quantité dans les dernières analyses est aussi en baisse, selon Christophe Holleville. La présence de certains PFAS est due à l'usage de certaines [mousses par les sapeurs-pompiers](#) pour éteindre l'incendie qui s'est déclaré sur le site de Lubrizol dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019. On ignore si la société en utilisait pour fabriquer certains produits.

Incendie de Lubrizol à Rouen : la pollution des eaux souterraines en net recul, des substances toujours là

La préfecture de la Seine-Maritime a transmis des résultats d'analyse des eaux souterraines sur le site de Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime), 5 ans après l'incendie.



5 ans après l'incendie qui a en partie ravagé l'usine Lubrizol de Rouen (Seine-Maritime), des données nouvelles concernant l'évolution de la pollution des eaux souterraines ont été dévoilées. (©Guillaume Polère)

Par [Fabien Massin](#) Publié le 17 janv. 2025 à 16h32

[5 ans après l'incendie](#) qui a ravagé le site de [Rouen \(Seine-Maritime\)](#) de l'usine [Lubrizol](#), de nouvelles données ont été transmises à l'Union des victimes, vendredi 17 janvier 2025. Il s'agit de **résultats d'analyses des eaux souterraines** — [dont la pollution avait été révélée en 2023](#) —, sous la zone sinistrée et sous l'usine, réalisées à la demande de l'association en novembre 2024 (*résultats à retrouver en fin d'article*).

« Après comparatif avec les campagnes d'analyses précédentes (il a fallu faire des conversions, car les unités de mesure n'étaient pas les mêmes), force est de constater le recul de la contamination des eaux souterraines, ce qui est une bonne nouvelle, **note avec satisfaction Christophe Holleville, secrétaire de l'association**. La présence de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), métaux lourds, CAV BTex... s'est largement estompée. Les PFAS (*NDLR abréviation anglaise de « composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés »*), consécutifs à l'action d'extinction des pompiers, restent cependant bien présents sous la zone sinistrée et sous l'usine. »

Un « quasi-retour à la normale »

Un **pic de pollution** de ces eaux avait été constaté début 2023, plus de trois ans après l'incendie, « le temps que les substances s'infiltrent », souligne Christophe Holleville, « jusqu'à un quasi-retour à la normale aujourd'hui ».

Par ailleurs, pour le responsable associatif, ce suivi montre que la pollution constatée n'est pas en rapport avec une autre pollution, historique, due à l'incendie de Onduline en 1993 : « Lubrizol a donc bien contaminé durant des mois les eaux souterraines, triste constat. **Enfin, ce sera aux juges de le dire, si un jour il y a un procès.** »

Merci à la préfecture et à la Dreal de leur avoir imposé une vraie dépollution des sols sur le site qui commence, au bout de 5 ans, à porter ses fruits.

Christophe Holleville secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol

Vidéos : en ce moment sur Actu

Toutefois, si ces données sont rassurantes, l'Union des victimes attend toujours des résultats d'analyse **concernant la darse de Seine**. « On est de plus en plus dans la transparence, si on veut rassurer les gens, qu'on aille au bout ! », souligne Christophe Holleville.

Quelles conséquences sur l'évolution des cancers ?

Dans un autre registre, dans les prochains jours, l'association va demander au [centre Henri-Becquerel de lutte contre le cancer](#) des données sur l'évolution des cas de cancers après l'incendie : « Nous allons demander des **chiffres sur les diagnostics depuis 2019**, sur les cancers liées à l'inhalation de fumées et d'amiante, notamment chez les pompiers qui sont intervenus. »

Paris-Normandie

Football – National : QRM a manqué l'occasion de se rapprocher du podium

En ne réussissant même pas à préserver un petit point, QRM a manqué l'occasion de se rapprocher du podium, ce dimanche 19 janvier 2025, lors de la réception du mal classé Villefranche, au stade Diochon (0-1).



Par Victorien Lenud

Publié: 19 Janvier 2025 à 18h41

Étant donné que sa belle série en championnat (quatre victoires lors des cinq derniers matches, une défaite au cours des sept dernières rencontres) lui avait enfin permis d'intégrer un top 8 (avant cette 16e journée) un peu plus conforme à ses ambitions, il n'y avait désormais plus de raisons de regarder davantage le bas que le haut de tableau au moment d'écrire sur les perspectives d'évolution de QRM.

Une passe ratée sanctionnée

En recevant Villefranche en décalé, c'est-à-dire ce dimanche 19 janvier, à un horaire inhabituel (14 h 30), le club normand savait ainsi qu'il avait l'occasion de revenir à cinq points du podium, ce qui n'aurait pas été rien compte tenu du retard qu'il a pris en début de saison. Sur le papier, la tâche ne semblait pas insurmontable, même si David Carré avait prévenu en début de semaine, [avant même de se présenter face à Angers en 16e de finale de Coupe de France](#), que cette rencontre serait la plus difficile à aborder, en dépit du classement peu flatteur des visiteurs (16es).

Force est de constater que l'entraîneur quevillais avait bien cerné le danger, car son équipe s'est pris les pieds dans le tapis, punie dans les arrêts de jeu (0-1) sur un but de Bentoumi (90e+2). Parfaitement servi dans la profondeur, l'ancien Havrais n'a eu aucun mal à lobber Patron, sanctionnant le placement hasardeux de la défense normande tout comme la mauvaise passe de Soilihi. « *On s'est vite rendu compte que si on devait prendre les trois points aujourd'hui, ça ne serait pas avec une manière extraordinaire*, a réagi le coach quevillais après la rencontre. *Il fallait au moins en prendre un, c'est ce qu'on s'était dit à la mi-temps, mais on l'a oublié dans le temps additionnel... On n'a pas été en sécurité sur ces dernières secondes et on le paie.* »

« On s'est vite rendu compte que si on devait prendre les trois points, ça ne serait pas avec la manière »

Privés au dernier moment de Njiké, malade, les Léopards n'ont jamais réussi à mettre l'intensité nécessaire et à trouver la justesse pour se mettre à l'abri de ce genre de scénario. Malgré vingt bonnes premières minutes, pendant lesquelles Quevilly-Rouen Métropole a apporté le danger principalement sur des centres (2e, 9e, 20e), jamais le gardien adverse ne fut mis à contribution. Pean a certes vu de nouveau le ballon approcher son but sur des services de Dali-Amar (40e) et Y. Fortuné (58e), il a été suppléé par ses défenseurs et n'a pas eu à s'employer. Patron, lui, a dû intervenir dès la 4e minute sur une belle frappe du gauche de Valerio, encore à l'action à la 38e lorsqu'il a tiré sur un de ses coéquipiers dans une position pourtant idéale (38e).

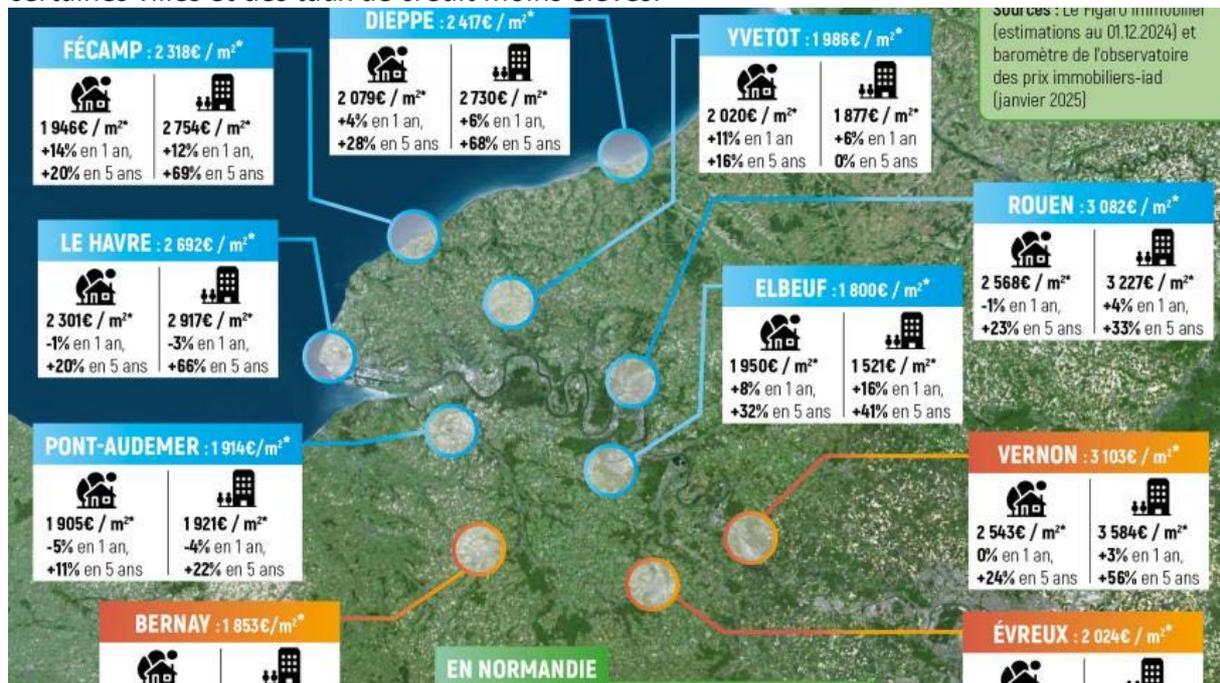
Les entrées d'Adekalom et Jarju sur le front de l'attaque à la place de Tshipamba et Y. Fortuné, qui venaient d'enchaîner un troisième match en dix jours (Versailles, Angers, Villefranche) dans le onze de départ, n'ont rien changé. En s'inclinant contre les Caladois, qui n'avaient pas encore gagné à l'extérieur, les Quevillais ont laissé le podium huit unités devant eux. Et comme le premier relégable (Versailles) ne pointe mine de rien qu'à six unités, il ne faut pas en oublier de continuer à surveiller ce qui se passe plus bas.

Thomas Renault salué Présent à QRM depuis 2015 (il est arrivé en tant qu'assistant commercial et marketing), Thomas Renault a été invité par le club a donné le coup d'envoi du match face à Villefranche ce dimanche. Celui qui a occupé le poste de responsable billetterie et qui officie désormais en tant que Stadium Manager quitte en effet le club pour rejoindre le SM Caen

Paris-Normandie

Normandie. Pourquoi le marché immobilier se réveille : les prix, les tendances...

Après plusieurs années compliquées pour les potentiels acquéreurs, le marché immobilier en Seine-Maritime et dans l'Eure connaît une forme d'embellie grâce à la baisse des prix dans certaines villes et des taux de crédit moins élevés.



Le marché immobilier en Seine-Maritime et dans l'Eure connaît une forme d'embellie - Infographie Paris Normandie

Par Patricia Lionnet

Publié: 20 Janvier 2025 à 08h08

1-Les prix se « détendent »

Denis Edeline, directeur du cabinet Esterlin au Havre : « Il faut être au plus près de la valeur réelle des produits proposés. Cela ne sert à rien de trop augmenter » - Boris Maslard/Paris Normandie

Après la folie incontrôlée, la raison maîtrisée. C'est en résumé la physionomie du [marché de l'immobilier](#) dans l'Eure et en Seine- Maritime en ce début 2025. Acheter un logement dans l'ancien et dans le neuf après la période Covid (2020-2021) demandait une bonne assise financière. « Cela n'a pas cessé d'augmenter en raison d'un rattrapage par rapport au marché national et un engouement des Parisiens pour la région », constate Arnaud Bazille, gérant de cinq agences du réseau national Century 21 (Le Havre, Fécamp, Valmont, Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux).

Le [dynamisme immobilier](#) en Normandie a rejoint deux autres régions importantes (Paca et Nouvelle-Aquitaine) selon l'Observatoire des prix immobiliers (LPI) du réseau lad en termes de « superperformance » : depuis 2019, les prix ont flambé de 32 % avec un prix moyen au m²

passé de 1916 euros à 2510 euros. « Avec moins de pouvoir d'achat et des prix en augmentation, la situation était bloquée », résume Amandine Démaret, conseillère immobilière indépendante, basée à Rouen, attachée au réseau Iad.

Ainsi, les [stations du littoral](#) seinomarines longtemps « accessibles » ont flambé tous biens confondus en cinq ans, selon *Le Figaro Immobilier* : c'est le cas à Dieppe (+ 48 %), à Fécamp (+ 42 %) ou encore au Havre (+ 46 %). Rouen n'a pas échappé à cette tendance (+ 32 %) tout comme Vernon (+ 48 %), ville située sur la [ligne SNCF](#) Paris-Le Havre, très prisée des Parisiens en période post-Covid.

Après les deux dernières années en mode morose, le rebond semble frapper à la porte, avec des prix enfin stabilisés, voire en baisse. Ce qui est le cas à Évreux (- 3 % dans l'ancien), à [Pont-Audemer](#) (- 4 à - 5 % pour un appartement comme pour une maison). Même au Havre (entre - 1 et - 5 % dans l'ancien et jusqu'à - 9 % dans le neuf) et à Rouen (entre - 1 et - 3 %), selon les quartiers. « Il faut être au plus près de la valeur réelle des produits proposés. Cela ne sert à rien de trop augmenter », relève Denis Edeline, directeur de l'agence immobilière havraise Lesterlin Nego'styl.

Bref, le marché se détend avec le retour d'acquéreurs. « Il y a toujours eu une envie d'acheter, mais on ne pouvait pas toujours le faire. En ramenant les prix à la raison, la donne change », remarque Raphaël Plut, responsable des agences Century 21 de Rouen, d'Évreux, de Pont-Audemer et du [Mesnil-Esnard](#).

2-Les taux de crédit jouent la descente

L'éclaircie sur le front immobilier est également due à la baisse [des taux d'intérêt](#) (la Banque centrale a diminué son taux directeur estimant l'inflation trop basse). « Nous étions arrivés à 4-4,5 % au milieu 2024, alors que pour 2025, la tendance est plus proche de 3-3,5 %. Un signe qui ne trompe pas : en ce début d'année, les banques invitent à déjeuner pour faire du business et sont donc dans une logique de davantage prêter », argumente Naïk Le Maistre, directeur des agences du Havre, de [Montivilliers](#) et de Lillebonne de Meilleurstaux.com, qui conseille les clients et démarché les banques mais qui ne prête pas.

Selon le professionnel, même les primo-accédants (qui n'ont jamais acheté, et pas nécessairement jeunes), plutôt malmenés ces quatre dernières années, ont la possibilité d'accéder à des taux bonifiés plus bas. « On ne reviendra jamais à 1 %, mais les nouveaux acquéreurs potentiels voient le bout du tunnel. On va les voir arriver au printemps avec ce contexte favorable », analyse Amandine Démaret.

3-Les acheteurs reviennent... avec prudence

Un autre signe de ce « réveil » immobilier, le retour des stocks de biens. « Ils n'ont jamais été aussi importants et pour des résidences principales. Depuis fin 2024, on note moins d'investisseurs et une plus forte demande en logement principal à Rouen et Évreux », relève Raphaël Plut. Son collègue Arnaud Bazille a vu une « belle fin d'année 2024 » du côté de la campagne à l'arrière du littoral (Valmont, Saint-Valery-en-Caux...) : « Il y a des opportunités avec une baisse de prix ».

Florent Diodore, conseiller immobilier à Dieppe, affilié au réseau [lad France](#) remarque que dans cette cité maritime, « *comme le marché redevient normal, la demande est là. Les studios et les F2 restent aux mêmes prix. Pour les maisons bien présentes sur le marché, ils baissent.* »

Ce qui n'est pas forcément le cas à Vernon où « *il ne se passe pas grand-chose avec des prix toujours élevés.* » En tout cas, les potentiels acheteurs normands restent prudents, voire méfiants. « *Ils se demandent si c'est bien le bon moment et le délai de réflexion est plus long* », résume le Havrais Denis Edeline. « *Il faut les rassurer.* » Les critères restent les mêmes : l'orientation, la vue, l'ascenseur, le garage ou le parking, la situation géographique, la terrasse ou le balcon...

Paris-Normandie

18 janvier 1955 : ce jour où la Seine-Inférieure est devenue la Seine-Maritime !

Il y a tout juste soixante-dix ans, au terme de très longs débats, la Seine-Inférieure devenait la Seine-Maritime. Retour sur une histoire à l'époque qualifiée de « pittoresque » dans les colonnes de Paris Normandie.



Par Stéphane Siret

Publié: 18 Janvier 2025 à 12h31

« *Le département de la Seine-Inférieure portera désormais le nom de Seine-Maritime* ». Le décret ministériel, qui tient sur deux lignes seulement, date du 18 janvier 1955, il y a soixante-dix ans. Signé du ministre de l'Intérieur de l'époque, François Mitterrand, il est publié au Journal Officiel quatre jours plus tard, le samedi 22 janvier 1955. Il porte ainsi sur les fonts baptismaux le changement de nom du département. Dite « Inférieure » depuis sa création en 1790, la Seine devient Maritime. Bien avant la Seine, en 1941, la Charente, elle aussi Inférieure, était devenue Maritime. En 1957, c'est la Loire-Inférieure qui suit le même chemin et se mue en Loire-Atlantique.

« Très longue et pittoresque histoire »

Le 70e anniversaire de ce changement de nom est l'occasion [d'une plongée dans les collections de Paris Normandie](#). Dans ses éditions des lundi 24 et mardi 25 janvier 1955, le quotidien normand raconte la « *très longue et pittoresque histoire* » de cette évolution. C'est le journaliste, conteur et romancier né au Havre en 1903, Jehan Le Povremoyne, de son vrai nom Ernest Eugène Coquin qui fut aussi maire de Robertot entre 1945 et 1970, date de sa mort au Tréport, qui tient la plume. « *D'inférieure qu'elle était, notre Seine est devenue Maritime* », commence-t-il. Et de poursuivre : « *Qui s'en réjouira davantage : les historiens ou les chansonniers ? Nous autres, en vérité, nous avons été quelque peu surpris. La nouvelle a éclaté dans la nuit de vendredi à samedi. On ne s'y attendait guère...* » À l'époque, point de télévision dans chaque foyer et encore moins d'internet et de réseaux sociaux !

Passons sur la nécessité qui découle de ce changement de nom, celle de revoir tous les papiers administratifs jadis à en-tête de la Seine-Inférieure. « *De même que nos écoles, les maîtres et les maîtresses vont être tenus de corriger les atlas en attendant que les éditeurs aient eux-mêmes apporté la modification indispensable*, ajoute Jehan Le Povremoyne. *Pour nous, les journalistes, chargés d'éclairer autant que faire se peut l'opinion, nous nous*

sommes persuadés qu'il convenait de remonter aux sources. Ce qui est bien naturel, en somme, puisqu'il s'agit de la Seine, hier Inférieure. »

« Le coup vient du Havre »

L'histoire trouve son origine en 1879 ! « *Le coup vient du Havre* », écrit Jean Le Povremoyene. Fichtre ! À l'origine des départements, créés par les lois du 22 décembre 1789 et du 8 janvier 1790, plusieurs d'entre eux se trouvaient affublés de l'épithète peu flatteuse d'inférieur. « *Il ne s'agissait, en tout cas, que d'une appellation purement géographique, découlant de la définition du cours inférieur d'un fleuve* », rappelle à bon escient Jehan Le Povremoyne. Mais voilà, en dépit de l'évidence topographique, « *les promoteurs de la Seine-Maritime* » ont âprement « *bataillé et haussé le ton afin que nous échappions, dans l'esprit national et international, à tout soupçon d'infériorité.* »

C'est cette volonté qui guide « *l'agitation des Havrais* » près d'un siècle après la Révolution ! Comme ce dimanche 29 mai 1879 dans ce qui est à l'époque le Grand Théâtre du Havre (aujourd'hui disparu), où « *une foule énorme* » a répondu à l'invitation lancée par un comité d'initiative constitué, entre autres, d'élus locaux. Félix Faure, qui a déjà de l'entregent dans les coulisses du pouvoir politique, fait jouer ses réseaux et alerte « *la grande presse* » pour qu'elle assiste à l'événement dont l'objectif n'est pas de transformer toute la Seine-Inférieure en Seine-Maritime « *mais de détacher l'arrondissement du Havre de la tutelle du chef-lieu – Rouen – pour créer, en pointe, un département nouveau, dont Le Havre, précisément, fût devenu le chef-lieu.* »

« Dangereuses propositions séparatistes »

L'affaire commence à faire grand bruit. Avec, en corollaire, une rivalité accentuée entre Le Havre et Rouen, qui voit d'un très mauvais œil « *ces dangereuses propositions séparatistes.* » Jusqu'au sommet de l'État, on s'interroge, d'autant plus qu'une dizaine d'années auparavant, Léon Gambetta avait pris comme ministre de l'Intérieur un décret créant la Seine-Maritime telle qu'entendu au Havre ; il n'est jamais entré en vigueur.

En tout cas, la situation n'a pas fini d'interpeller... Dans son édition du 3 octobre 1885, le journal *La France*, annonçant la visite à Rouen du président du conseil, Jules Ferry, et de son sous-secrétaire d'État aux Colonies, le Havrais Félix Faure, revient sur les divergences entre les deux grandes villes. Et entend bien siffler la fin de la partie : « *La lutte est incessante entre Le Havre et Rouen et il serait temps que les visites répétées du gouvernement dans l'une et l'autre ville amenassent enfin entre elles deux une sorte de bonne harmonie et de pacification. Les intérêts de chacune de ces deux grandes cités sont concordants et non points opposés...* »

« Une publicité pas très recommandable »

Il faudra attendre ensuite près soixante-dix ans pour que le dossier évolue nettement. En mai 1951, le Havrais René Coty, alors conseiller général, rend public un rapport dans lequel il indique que « *les appellations des départements, datant de la Convention, l'évolution moderne mondiale et le simple bon sens* » invitent « *à leur révision.* » « *Le fait, explique René Coty, d'imprimer Inférieure n'est pas une publicité très recommandable dans l'étiquette des*

exportations des draps d'Elbeuf ou des cotonnades rouennaises. Pas plus qu'il ne convient à la conquête des marchés étrangers pour nos somptueuses productions de beurre, de fromages, et de viande, il ne saurait, davantage, chanter les mérites éminents de nos stations balnéaires et n'a pas sa place sur les dépliants édités par nos syndicats d'initiative. »
D'autant plus, ajoute-t-il, qu'en anglais, inférieur se dit « inferiority ». Du marketing qui ne disait pas encore son nom.

« Amis, il n'est plus d'inférieurs »

Dès lors, changer le nom du département devient une priorité approuvée par le Conseil général. Le principe est adopté à une large majorité, qui se donne un délai pour trouver le nom juste. En juin 1952, un nouveau rapport du Conseil général est remis au préfet. Il insiste à nouveau sur la nécessité de donner une suite favorable au projet de changement. Et bien que certains élus aient proposé que l'on s'appelât Porte-Océane, Seine-Normande ou Seine-Manche, c'est bien le nom de Seine-Maritime qui fut retenu. *« L'exemple va-t-il être contagieux ?, s'interroge alors avec un brin de malice Jehan Le Povremoyne. Les Basses-Pyrénées et les Basses-Alpes vont-elles emboîter le pas ? Et pourquoi notre Basse-Normandie, si injustement dotée de cet absurde qualitatif, ne demanderait-elle pas l'abolition du privilège de la Haute ? Amis, il n'est plus d'inférieurs, plus de manants, plus de victimes. »*

Ironie de l'histoire, quand le décret de changement de nom paraît au JO du 18 janvier 1955, le président de la République est... René Coty. Celui-là même qui, quelques années auparavant avec Georges Heuillard, maire de Neuf-Marché et député radical, plaidait déjà pour que la Seine-Inférieure se mue en Maritime.

Si la Seine-Inférieure était devenue Porte-Océane...

Par la rédaction

Publié le 18/01/2025 à 12:31 Temps de lecture: 2 min

Lorsque le principe d'un changement de nom est adopté par le Conseil général au tout début des années cinquante, plusieurs hypothèses sont avancées. Parmi elles, celle de baptiser le département Porte-Océane, selon la formule inventée par le président Édouard Herriot pour désigner Le Havre.

Cette dénomination-là provoqua alors quelques moqueries au sein même du Conseil général. Un tout jeune conseiller général et député, qui allait être par la suite plusieurs fois ministre, ironisa en s'inquiétant : *« Je voudrais savoir si les conseillers généraux de la Porte-Océane seront traités de concierges »*, lança alors André Bettencourt. *« C'est en même temps la sublime porte ! »*, lui avait rétorqué son interlocuteur, le député radical et héros de la Résistance, Georges Heuillard.

Le casse-tête des numéros

Finalement, le nom de Porte-Océane sera écarté par le gouvernement. Qui a un argument tout trouvé, rapporté dans l'édition de *Paris Normandie* du 25 janvier 1955 : *« Porte-Océane entraînerait, en particulier, non seulement la dénomination totale du département, mais un*

bouleversement dans l'ordre numérique qui est le sien. La Seine-Inférieure prendrait place avec Porte-Océane entre le Pas-de-Calais et le Puy-de-Dôme. Or, la Seine-Inférieure porte le numéro 76. Porte-Océane se substituerait au numéro 63 qui est celui du Puy-de-Dôme. Il faudrait décaler derrière elle quatorze autres départements. » La Seine-Maritime a donc conservé son numéro originel, entre Paris et la Seine-et-Marne.

La Gazette des communes

Quel bilan tirer de la loi de 2005 pour l'école inclusive ?

Publié le 17/01/2025 • Par [Malika Butzbach](#) • dans : [A la Une Education et Vie scolaire](#), [A la Une santé social](#), [Actu expert Education et Vie scolaire](#), [Actu expert santé social](#), [Actu juridique](#), [France](#)



WavebreakMediaMicro

La commission culture et éducation de Sénat se penche sur le bilan de la loi du 11 février 2005, autour d'une table ronde, vingt ans après son adoption. Les acteurs invités, issus notamment des commissions interministérielle et de l'éducation nationale, ont évoqué les enjeux et les progrès qui restent à réaliser encore pour l'école inclusive.

La loi de 2005 est « un tournant historique pour la reconnaissance d'un droit à l'éducation pour tous », souligne Caroline Pascal. Le 15 janvier 2025, la directrice générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) était invitée par la commission culture et éducation du Sénat pour un table ronde intitulée « 20e anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : quel bilan pour l'école inclusive ? »

Alors qu'en 2006, on ne comptait que 155 000 enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, ils étaient près de 500 000 à la rentrée 2024. « Nous sommes conscients des efforts réalisés, mais il reste des efforts à poursuivre », notamment sur l'aspect qualitatif, insiste Laurent Lafon, président de la commission. Dans un rapport, la cour des comptes évoquait également un « bilan contrasté ». Devant les sénateurs, Caroline Pascal cite trois axes d'amélioration : « faciliter le parcours administratif des familles », « continuer à accompagner et former les équipes pédagogiques », « poursuivre le travail avec les acteurs du secteur médico-social ».

Accessibilité, les échéances de la loi sont arrivées à terme

L'un des premiers sujets qui concerne notamment les collectivités est celui de l'accessibilité physique. Isabelle Saurat, déléguée interministérielle à l'accessibilité, rappelle la décision de

la CNF d'avril 2023 avec la création du Fonds territorial d'accessibilité financé à hauteur de 500 millions d'euros pour cinq ans. « Nous serons en mesure de donner le montant des dépenses réalisées en 2024 d'ici le mois de mars », précise-t-elle, en regrettant l'absence de bases de données complètes sur le sujet de l'accessibilité des bâtiments recevant du public. « Nous avons des sources diverses, comme des bases spécialisées sur tel ou tel sujet. Nous proposons alors de créer un point national d'accès unique pour l'accessibilité, dont les données seraient ouvertes à tous. »

Pour Jérémie Boroy, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), « les difficultés de l'accessibilité demeurent, alors qu'il s'agit d'un prérequis de l'école inclusive ». D'autant plus que les échéances de la loi de 2005 pour l'accessibilité physique sont arrivées à terme depuis septembre 2024. « Et donc, actuellement, tous les bâtiments scolaires qui ne sont pas accessibles sont hors la loi », indique-t-il.

L'expérimentation des PAS fera l'objet d'un bilan

Depuis la rentrée 2024, les pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont expérimentés dans quatre départements. « Ces structures novatrices visent le renforcement de la coopération entre l'éducation nationale et les acteurs du secteur médicosocial, en personnalisant l'accompagnement de chaque élève », explique Caroline Pascal. Elle souligne également les délais d'attente plus courts qu'en Maison départementale pour les personnes handicapées, notamment dans le département de l'Ain.

« Le délai de réponse est en moyenne de deux jours. Ensuite, quinze jours pour faire un plan d'action et les premiers bilans sont établis au bout de six mois. » Enfin, ajoute la Dgesco, « un bilan va être effectué et une mission a déjà été conduite, l'objectif étant d'arriver à déployer ces PAS dans tous les départements d'ici 2027 ».

Thierry Bour, conseiller école inclusive et enseignement supérieur auprès du délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, insiste lui sur l'ancrage territorial des dispositifs. Certains d'entre eux ont été déployés, notamment sur les TND, comme les UEMA et les UEEA [\(1\)](#).

« Peut-être devrions-nous aussi avoir une approche par besoin des élèves, avec des dispositifs plus polyvalents pour accompagner les enfants là où ils vivent. Cet ancrage territorial permettra de suivre au mieux la scolarité de l'élève de la maternelle au lycée. »

Pour Caroline Pascal, le constat est sans appel : « La solution n'est pas que dans la compensation et AESH, il nous faut trouver d'autres solutions. » Jérémie Boroy évoque, quant à lui, les possibilités qui permettent la baisse des effectifs en classe. « C'est une opportunité d'accélérer l'école pour tous en permettant que le nombre d'élèves par classe puisse baisser, et en libérant des espaces pour accueillir dans les murs de l'école des dispositifs jusque-là extérieurs. Des choses se font déjà, il faut qu'on puisse les accélérer. »

Le Monde

L'épidémie de grippe s'étend en France : visualisez la hausse des cas et des hospitalisations

L'épidémie commence à se distinguer par une mortalité élevée ces deux dernières semaines. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont particulièrement touchés.

Par [Gary Dagorn](#)

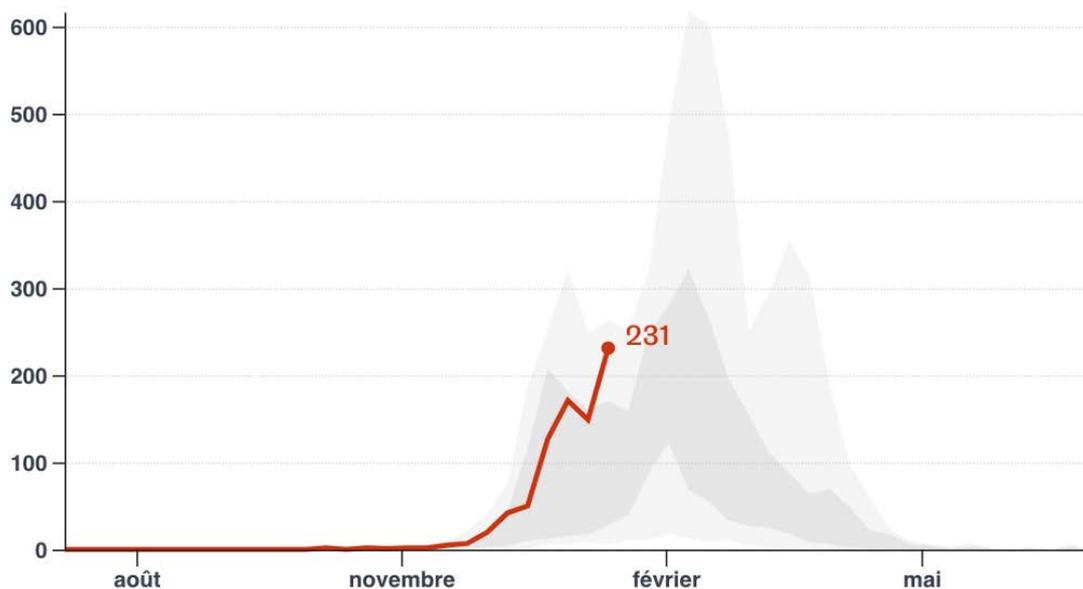
Publié le 17 janvier 2025 à 16h45, modifié à 08h25

La grippe continue de gagner du terrain en France. Dans la semaine du lundi 6 au dimanche 12 janvier, le taux d'incidence des virus grippaux est monté à 231 nouveaux cas pour 100 000 habitants, selon les chiffres de veille sanitaire [publiés par le réseau Sentinelles](#). Une circulation virale très élevée, qui a dépassé le seuil épidémique (179) assez précocement dans la saison, puisque les épidémies de grippe connaissent généralement le gros de leur activité plutôt en janvier-février.

Le nombre de cas de grippe est en forte augmentation

Taux d'incidence hebdomadaire (nouveaux cas pour 100 000 habitants) attribuable à la grippe en France (depuis 2014).

■ Records ■ Niveaux habituels (percentiles 20-80) — Saison 2024-25



Source : [Réseau Sentinelles](#)

Si la progression des virus grippaux a connu un fléchissement pendant les vacances scolaires de Noël, celui-ci était attendu. « Pour la grippe, les enfants sont vraiment le moteur de la transmission au sein de la population. Souvent, on continue à voir cet infléchissement la première semaine de la rentrée, mais là, ça repart déjà très fort chez les enfants et chez les

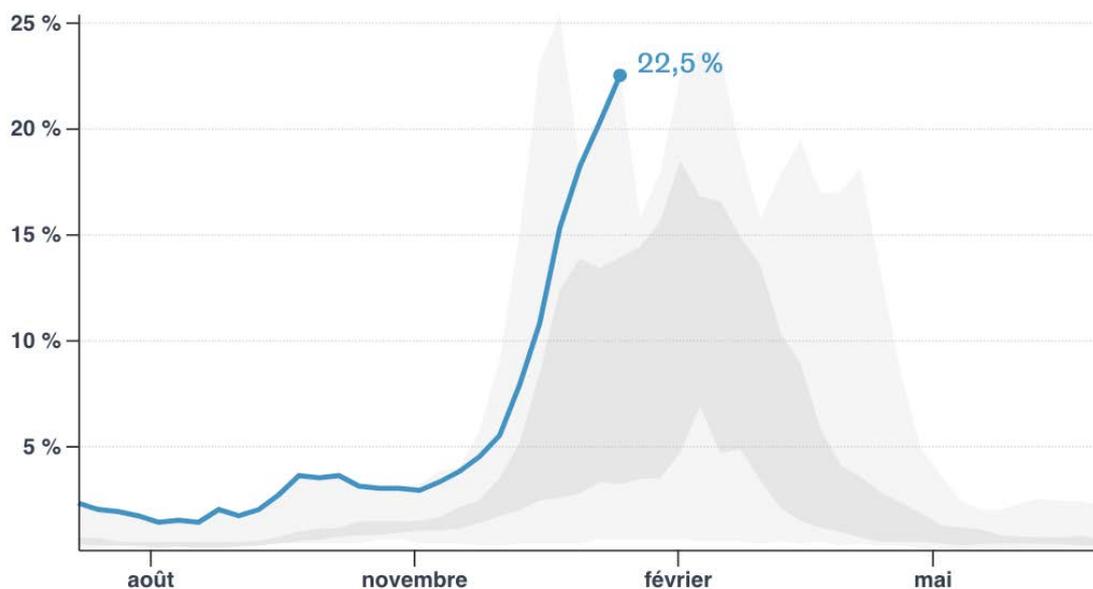
adultes, explique au *Monde* Sibylle Bernard-Stoecklin, épidémiologiste à la direction des maladies infectieuses de Santé publique France (SPF). *Le fait que l'activité reparte aussi rapidement en médecine de ville nous inquiète, puisque cela peut annoncer une reprise à la hausse des indicateurs hospitaliers la semaine [du lundi 20 au dimanche 26 janvier].* »

SOS Médecins constate aussi des niveaux très élevés d'intervention à domicile pour des cas de grippe : au 12 janvier, plus d'une intervention sur cinq concernait des syndromes grippaux, frôlant les 25 % atteints fin décembre 2022 (le record de la période 2010-2025).

La grippe affecte davantage les interventions de SOS Médecins que d'habitude

Part de la grippe dans les actes médicaux de SOS Médecins, par semaine, en France (depuis 2010).

■ Records ■ Niveaux habituels (percentiles 20-80) — Saison 2024-25



Source : [SOS Médecins](#)

La pression sur l'hôpital, déjà forte, pourrait s'accroître

L'épidémie met déjà fortement sous pression le système hospitalier. Au mardi 14 janvier, une centaine d'établissements avaient activé leur plan blanc, consistant à déprogrammer des opérations non urgentes pour libérer des lits et des ressources, afin de faire face à l'afflux de patients présentant des formes graves de la grippe, selon [le ministère de la santé](#).

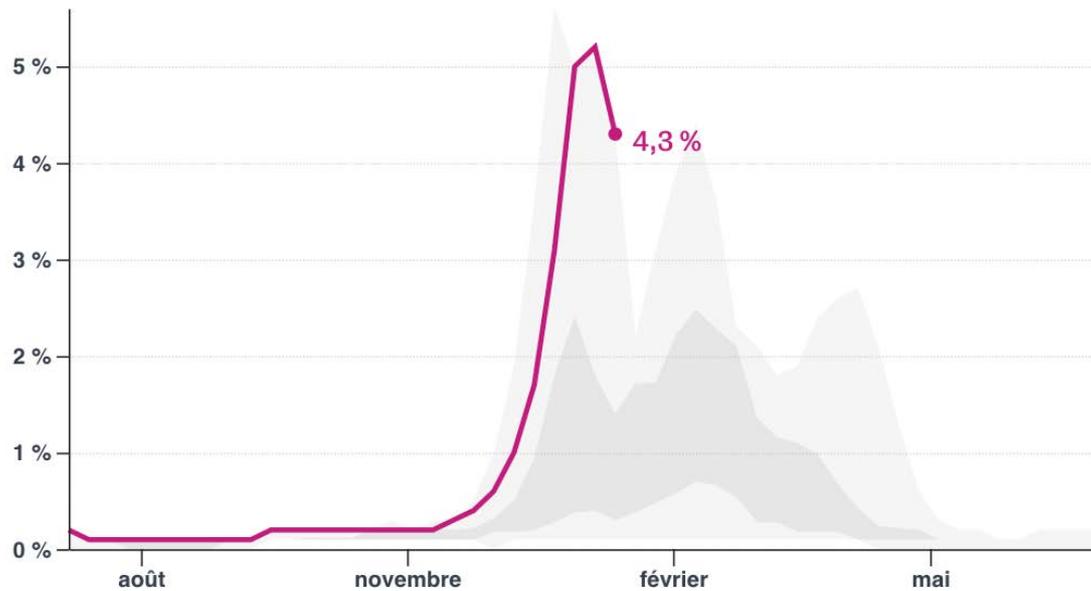
Un chiffre du réseau Oscour, suivi de près par SPF, reflète la pression qui pèse sur les hôpitaux : au cours de la première semaine de 2025, 5,2 % des patients admis aux urgences venaient pour un état grippal. Le niveau extrêmement élevé de cet indicateur (qui se situe habituellement entre 1 % et 1,5 %) s'explique en partie par un nombre réduit de médecins pendant cette période, mais aussi par le fait que le rôle de « ralentisseur » des congés scolaires ne s'est pas encore fait sentir sur l'hôpital. En effet, on observe toujours un

décalage d'une à deux semaines entre le « front » de l'épidémie (les contaminations) et les conséquences sur le système de soins.

La grippe commence à peser lourdement sur les urgences hospitalières

Part de la grippe dans les passages aux urgences, par semaine, en France (depuis 2010).

■ Records ■ Niveaux habituels (percentiles 20-80) — Saison 2024-25



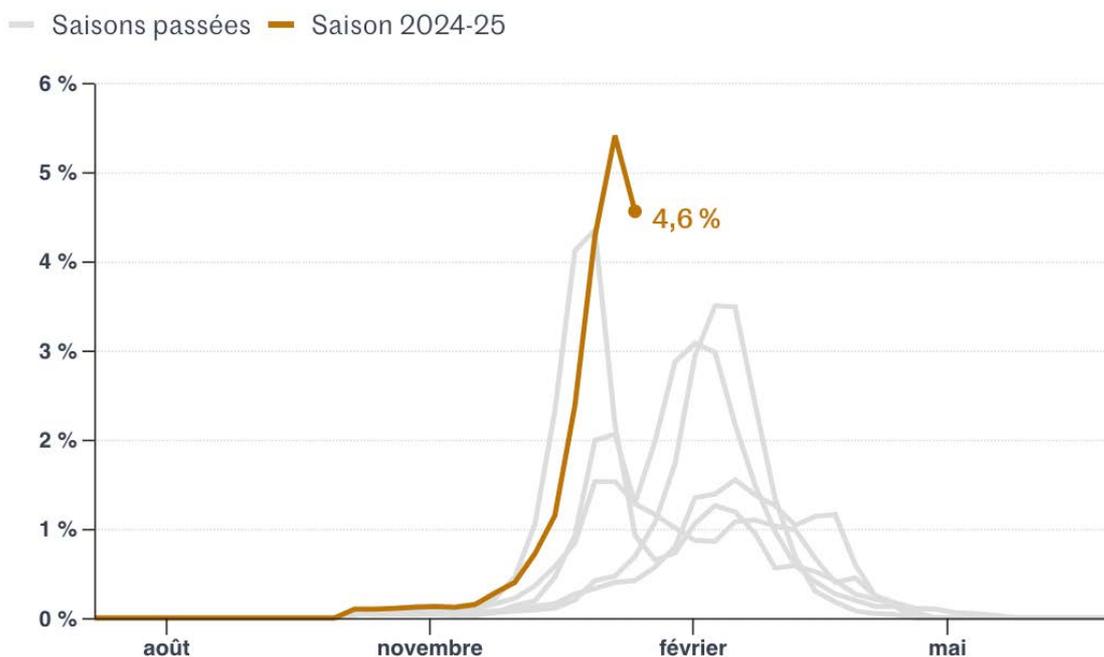
Source : Réseau Oscour®, Santé Publique France

Le ratio des patients admis pour un état grippal a certes baissé à 4,3 % sur la deuxième semaine de janvier, mais ce reflux pourrait hélas n'être que temporaire, en raison de la reprise rapide de la circulation virale dans toutes les classes d'âge

La tendance est la même du côté des hospitalisations au sens large : la part de la grippe dans les admissions a atteint 5,4 % début janvier, le niveau le plus élevé jamais enregistré depuis que cet indicateur du réseau Oscour existe (octobre 2017).

Un patient sur vingt hospitalisé l'est à cause de la grippe

Part des hospitalisations dues à la grippe, par semaine, en France (depuis 2017).



Source : Santé Publique France

Les seniors (65 ans et plus) sont particulièrement touchés cette saison, notamment dans les services de réanimation, où ils représentent 46 % des patients atteints de la grippe, soit la part la plus importante de cette classe d'âge depuis la saison 2018-2019.

Une mortalité en nette hausse

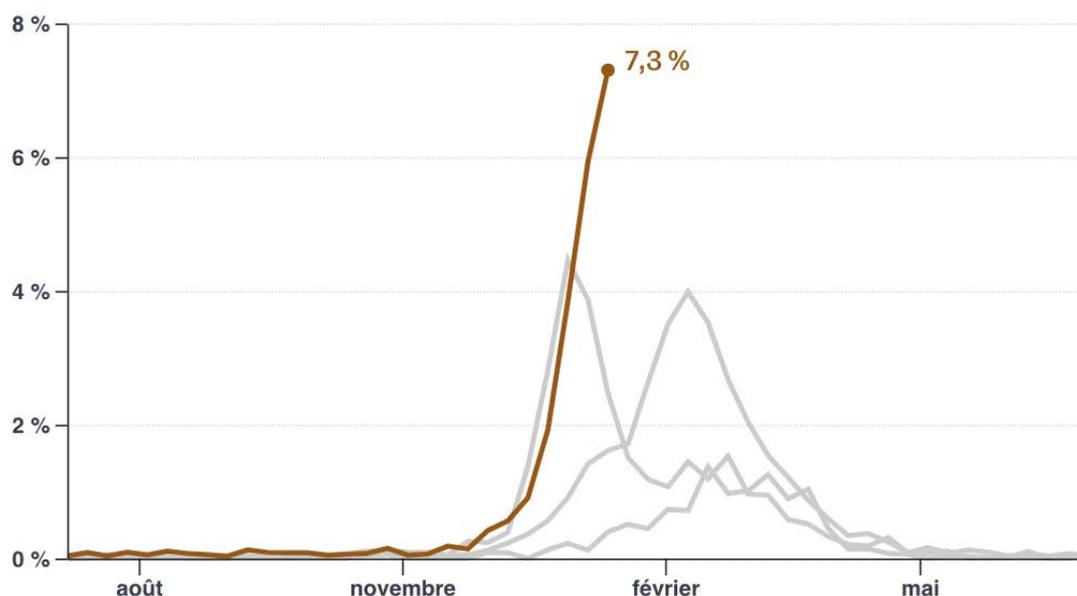
S'il est délicat de décrire une épidémie toujours en cours (les épidémiologistes publient le bilan de la saison grippale au début de l'été), celle qui sévit actuellement semble se caractériser par une mortalité marquée ces dernières semaines. La grippe est mentionnée parmi les causes dans 7,3 % des décès certifiés électroniquement, du jamais-vu depuis 2017, date depuis laquelle SPF utilise cette métrique comme outil de veille sanitaire. On est bien au-delà des niveaux enregistrés auparavant, qui n'ont jamais dépassé les 4,5 %.

« Nos indicateurs, que ce soit à l'hôpital ou en termes de décès, montrent clairement la sévérité de l'épidémie de grippe cette année », note Sibylle Bernard-Stoecklin. Cela pourrait se traduire par une surmortalité supérieure aux 9 000-10 000 morts qu'une épidémie cause en moyenne chaque année.

La mortalité de l'épidémie de grippe décolle

Part des certificats de décès validés électroniquement qui mentionnent la grippe comme affection ayant directement provoqué ou contribué au décès (depuis 2017).

— Saisons passées — Saison 2024-25



① Les certificats de décès électroniques ne représentent qu'environ la moitié des certificats de décès, l'autre moitié étant des documents papiers qui mettent plusieurs mois à être mis en base. Ces données ne sont donc pas exhaustives, mais ont l'avantage d'être réactives et donnent une tendance.

Source : Santé Publique France

Les raisons d'une éventuelle surmortalité sont difficiles à apprécier, d'autant que l'on dispose d'un recul limité sur l'épidémie actuelle. « *La situation est vraiment atypique cette année, avec la circulation conjointe de trois virus. Mais d'un point de vue virologique, nous n'avons pour le moment pas d'éléments qui permettraient de dire que ces souches sont plus virulentes que les années précédentes* », précise M^{me} Bernard-Stoecklin.

La sévérité de l'épidémie pourrait-elle s'expliquer par la faible couverture vaccinale de cette année ? Difficile à dire, même s'il est largement documenté que chaque point de variation de la couverture vaccinale chez les personnes âgées a un impact sur les décès. « *Des données montrent que le vaccin permet chaque année de prévenir 2 000 décès en moyenne, malgré la trop faible couverture vaccinale et son efficacité sous-optimale* », rappelle l'épidémiologiste. La campagne de vaccination, toujours en cours, doit s'achever le 31 janvier. Mais l'épidémie de grippe pourrait avoir dépassé son intensité maximale bien avant.

Le Monde

Fonction publique : François Bayrou fait des concessions mais plaide pour une « débureaucratization »

Le chef du gouvernement a renoncé aux trois jours de carence ainsi qu'à un certain nombre de suppressions de postes, des abandons qui s'inscrivent directement dans la position plutôt modérée du premier ministre sur le sujet.

Par [Thibaud Métais](#) - Publié le 17 janvier 2025 à 17h42, modifié le 17 janvier 2025 à 19h15

Les fonctionnaires commencent à y voir plus clair sur le sort que leur réserve le gouvernement de François Bayrou. Après plusieurs années de relations tendues avec les gouvernements macronistes, et trois mois exécrables avec Guillaume Kasbarian, les agents reçoivent quelques signaux positifs. Sans que le ciel s'éclaircisse complètement sur une fonction publique qui reste confrontée à une crise d'attractivité sans précédent.

Dans son courrier envoyé au Parti socialiste, jeudi 16 janvier, le chef du gouvernement fait plusieurs concessions saluées par les organisations syndicales. Il renonce notamment à mettre en place trois jours de carence non payés en cas d'absence des fonctionnaires pour raison de santé – contre un seul actuellement. La mesure, prévue par le gouvernement de Michel Barnier dans le budget 2025, avait déclenché la colère des agents et avait en grande partie alimenté la mobilisation du 5 décembre 2024.

En revanche, le passage de l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 % du traitement des agents se confirme. La mesure sera proposée et mise en débat au Parlement, indique Matignon. « *C'est une subtile concession d'abandonner les jours de carence, car c'est la mesure la moins coûteuse pour les finances de l'Etat* », explique Johan Theuret, cofondateur du cercle de réflexion Le Sens du service public. Selon un rapport des inspections des finances et des affaires sociales, la baisse de l'indemnisation devrait générer 900 millions d'euros d'économies, contre 289 millions d'euros pour les trois jours de carence. Une disposition « *stigmatisante* », selon M. Theuret, car elle entraîne « *une perte salariale sans que rien ne soit fait sur les conditions de travail* ». « *Dans le contexte de manque d'attractivité actuel, c'est se tirer une balle dans le pied* », estime-t-il.

Le secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires FO, Christian Grolier, accueille ces annonces « *avec beaucoup de prudence car elles ne sont pas des avancées mais représentent simplement moins de recul* ». « *On acte positivement le renoncement aux jours de carence, on ne va pas boudier notre plaisir* », reconnaît la secrétaire générale de la CFDT Fonction publique, Mylène Jacquot, tout en précisant que « *ça ne veut pas dire qu'on oublie les autres sujets* ».

Bayrou en opposition à Macron

François Bayrou abandonne également les 4 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale ainsi que les 500 prévues chez France Travail. Ces renoncements s'inscrivent dans la position plutôt modérée que François Bayrou porte depuis plusieurs années sur la

fonction publique. Le président du MoDem s'est plusieurs fois distingué d'Emmanuel Macron sur le sujet. En 2019, il avait clairement critiqué l'objectif du président de la République de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires – une ambition abandonnée ensuite. « *Cette arithmétique n'a aucun sens, jugeait alors le maire de Pau. La question du nombre a pollué depuis des décennies la réflexion sur l'action publique.* »

En 2015, il s'était déjà opposé à celui qui était encore ministre de l'économie lorsque ce dernier pointait du doigt l'« *emploi à vie garanti* » des fonctionnaires. « *Je n'aime pas qu'on cible la fonction publique* », avait réagi François Bayrou à l'époque. Une doctrine que tente d'appliquer son ministre de la fonction publique depuis sa nomination. « *Je crois en vous, je vous aime* », a lancé Laurent Marcangeli aux agents dans son discours lors de la passation des pouvoirs, le 26 décembre 2024.

Ces déclarations d'amour n'empêchent pas François Bayrou et son ministre de se faire, eux aussi, les chantres de la « *simplification* » et de la « *débureaucratization* », poursuivant ainsi la ligne déjà à l'œuvre les années précédentes. « *Le défi de la simplification que je compte relever peut renforcer [l']efficacité [de l'action publique], en facilitant la vie des agents* », affirme Laurent Marcangeli dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA), jeudi. Pour Arnaud Bontemps, cofondateurs du collectif Nos services publics, c'est un discours « *déjà entendu, dans la continuité des politiques publiques menées précédemment* ».

Et si l'exécutif opère un recul sur certaines suppressions de postes, il envisage cependant de réduire de 5 % les dépenses des opérateurs de l'Etat. Dans sa déclaration de politique générale, mardi 14 janvier, au Parlement, François Bayrou a d'ailleurs questionné la nécessité « *que plus de 1 000 agences, organes ou opérateurs exercent l'action publique* ». « *Nous connaissons le rôle précieux de plusieurs d'entre eux, comme France Travail, mais ces 1 000 agences ou organes, sans contrôle démocratique réel, constituent un labyrinthe dont un pays rigoureux et sérieux peut difficilement se satisfaire* », a-t-il ajouté. Dans son entourage, on fait savoir qu'on envisage aussi bien des fusions que des suppressions. « *Une arlésienne* », déplore Johan Theuret.

La question des rémunérations en suspens

L'antienne est en effet récurrente depuis plusieurs années, sans que les mots se transforment réellement en action concrète. « *C'est clairement un élément permanent d'un discours contre l'administration* », relève Arnaud Bontemps. Pour ce dernier, le chiffre avancé par le premier ministre mélange des « *structures substantielles* » avec des « *minuscules comité Théodule sans moyens* ». Une confusion menée, selon lui, à dessein afin de « *matérialiser la lourdeur administrative* ». D'autant qu'à peine après avoir considéré qu'il y avait trop d'agences le premier ministre a annoncé la constitution d'un fonds spécial consacré à la réforme de l'Etat notamment chargé de gérer les actifs immobiliers publics.

Dans son discours, une structure s'est particulièrement retrouvée dans le viseur : l'Office français de la biodiversité (OFB). « *Quand les inspecteurs de la biodiversité viennent inspecter les fossés ou les points d'eau avec une arme à la ceinture dans une ferme déjà mise à cran par la crise, c'est une humiliation. Donc une faute* », a déclaré le premier ministre alors qu'une agence de l'OFB avait été incendiée à Brest, en mars 2023, après une manifestation de pêcheurs et que ses inspecteurs sont régulièrement la cible de menaces. « *Ce sont des*

propos inquiétants qui montrent l'ambivalence de François Bayrou sur le sujet », réagit Arnaud Bontemps.

L'autre sujet qui devrait continuer de nourrir les crispations côté syndical concerne les rémunérations. « *Il est difficile d'envisager à court terme une augmentation du point d'indice* » tant qu'un budget n'est pas voté, rappelle Laurent Marcangeli dans les *DNA*. Les fédérations d'agents continuent pourtant de revendiquer « *des mesures qui améliorent leur pouvoir d'achat* », souligne Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique. Pour Johan Theuret, si François Bayrou et Laurent Marcangeli font preuve de plus de « *douceur et de rondeur* », derrière, « *cela reste la même idéologie* » que leurs prédécesseurs.